

# Avec la médiation, fini les avocats?

Le canton de Neuchâtel pourrait révolutionner sa gestion des conflits en développant la médiation. Un forum aura lieu prochainement.

PAR FREDERIC.MERAT@ARCINFO.CH



La médiation permet de régler des conflits sans forcément passer par les tribunaux, notamment en cas de divorce. ARCHIVES DAVID MARCHON

Préférer le dialogue à une bataille d'avocats. Voilà ce que promet la médiation, appelée à se développer dans le canton de Neuchâtel grâce à un projet de loi ressuscité par le Grand Conseil. La médiation peut être particulièrement utile lorsque des parents se séparent. Il en sera question lors d'un forum, le 24 novembre prochain à Neuchâtel (lire l'encadré). A l'origine de cet événement, il y a la mobilisation du Mouvement de la condition paternelle Neuchâtel (MCPN) et de

l'Association neuchâteloise pour la médiation familiale (ANMF). «Nous voulons que ça se passe mieux pour les enfants en cas de divorces et de séparations conflictuelles dans le canton», souligne Nadia Rosset, coprésidente de l'ANMF.

## Eviter des souffrances

«Les parents qui se séparent doivent se réunir autour d'une même table», rappelle Nadia Rosset. «La médiation leur permet de se parler, ou de se reparler, dans un cadre sécurisé, neutre et confidentiel. En quelques

séances, on peut arriver à des solutions durables, qui tiennent compte des besoins de chacun.» «Avec la médiation, on évite beaucoup de souffrances», constate Patrick Robinson, président du MCPN. «Si le conflit est déjà porté devant un juge, il faudrait que ce dernier y ait recours rapidement. Et pas, comme dans certains cas, en désespoir de cause après quatre ou cinq ans de procédure.» Seulement voilà, la médiation familiale est encore peu pratiquée sur sol neuchâtelois. Sur les 64 dossiers suivis par l'ANMF

«Les personnes qui viennent vers nous le font parce qu'elles sont sensibilisées à notre pratique. Ou parce qu'elles n'ont pas les moyens de se déchirer par avocats interposés.»

ALESSANDRO FAVA  
COPRÉSIDENT  
DE L'ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE  
POUR LA MÉDIATION FAMILIALE

## L'exemple valaisan présenté au forum

«L'enfant dans les séparations conflictuelles: évoluer vers un modèle de consensus parental?» Tel est le titre du forum qui aura lieu le 24 novembre à Neuchâtel. Des acteurs du système neuchâtelois débattront. Auparavant, ils auront pu entendre ce qui se passe dans d'autres cantons romands.

Par exemple, le chef du service valaisan de la jeunesse, Christian Nanchen, parlera d'un projet pilote mené depuis trois ans. Plusieurs districts appliquent le modèle dit «de Cochem», qui a déjà fait ses preuves en Allemagne ou en Belgique. Cette méthode place l'intérêt de l'enfant au cœur d'un réseau interdisciplinaire. Les magistrats, avocats, médiateurs et travailleurs sociaux qui en font partie ont été formés par une juge et une avocate belges. Le processus inclut des séances d'information et une médiation précoce, fortement encouragée par les juges.

Inscription au forum (jusqu'au 30 octobre) et programme:  
www.mediation-familiale-ne.ch et www.mcpn.ch

en 2021, seuls quatre lui avaient été envoyés par la justice. «Les personnes qui viennent directement vers nous le font parce qu'elles sont déjà sensibilisées à notre pratique. Ou alors parce qu'elles n'ont pas les moyens de se déchirer par avocats interposés», explique Alessandro Fava, coprésident de l'ANMF. «Notre activité mérite d'être reconnue et démocratisée.»

Les partisans de la médiation familiale estiment que l'Etat doit poser un cadre. Neuchâtel est d'ailleurs le seul canton romand à ne pas encore s'être doté d'une loi favorisant la médiation. Dans le sillage d'une impulsion donnée par la Confédération, le Conseil d'Etat avait élaboré un projet en 2011. Mais il avait été abandonné après la consultation des milieux intéressés. Ceux-ci jugeaient le projet trop peu ambitieux.

Dans son rapport, le gouvernement vantait pourtant les mérites de la médiation dans tous les domaines du droit privé. Et la jugeait particulièrement importante dans les litiges familiaux, «hors contexte juridique où l'élément de gagnant-perdant empêche trop souvent la recherche de solution amiable». La médiation permet de réaliser des économies financières importantes, tant pour les per-

sonnes concernées que pour l'Etat, pouvait-on encore lire. Avec des taux de réussite élevés, elle a aussi pour effet positif de décharger les tribunaux. Afin de ressortir ce projet de loi des tiroirs, le MCPN et l'ANMF avaient déposé une pétition en 2018. En guise de réponse, les Verts Veronika Pantillon et Joël Desaulles, alors députés, avaient déposé un nouveau texte l'année suivante.

## «Une belle avancée»

Ce travail, la commission législative du Grand Conseil l'a repris et développé. «Après deux consultations, nous sommes à bout touchants», précise Fabio Bongiovanni, président de la commission. La loi pourrait être soumise au législatif début 2023. «Il faut bien admettre que ce projet n'était pas la priorité du Conseil d'Etat. Le parlement en a fait la sienne», relève Fabio Bongiovanni. «Ce que nous proposons est une belle avancée en faveur de la médiation», ajoute le député libéral-radical. Juge à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Bastien Sandoz participera au forum organisé par le MCPN et l'ANMF. Il voit le projet législatif d'un bon œil. «C'est le rôle du politique de donner plus de place à la médiation et de la rendre plus accessible.»

# Une capitale culturelle avec ou sans le PLR?

«Où en est le projet de Capitale culturelle suisse?» Cette interpellation a mis le feu lors de la séance du législatif.

«On peut se demander le sens de cette interpellation des PLR! Est-ce pour revenir à l'austérité?», a interrogé le Vert Christian Piguet. «Seront-ils vraiment derrière ce projet de Capitale culturelle? Y aura-t-il des chausse-trappes?», a renchéri le popiste Karim Boukhris. «Êtes-vous pour ou contre, on a besoin de le savoir», a martelé le socialiste Patrick Jobin... Que d'émotions dans l'assemblée, lors de la séance du Con-

seil général, mardi, à l'hôtel de ville de La Chaux-de-Fonds. La gauche est entrée en ébullition juste après que le conseiller communal Théo Bregnard a répondu à l'interpellation de la PLR Laura Jurt, absente à la séance, qui demandait de donner un état de situation du projet Capitale culturelle suisse et une projection des coûts directs et indirects qui sont prévus dans le projet, depuis aujourd'hui et jusqu'à 2025.

Une interpellation qui passe très mal, spécialement après le lancement - raté - du référendum contre la revalorisation du parc des Musées par la droite en septembre dernier et qui a valu une ouverture des débats arrachée au vote: 24 pour, 11 contre et 2 abstentions. Le PLR n'allait pas s'en tirer comme ça. Pour autant, et avant la forte prise de position de trois quarts des élus, Théo Bregnard s'est donc prêté à



Vingt-quatre élus sur les 39 présents ont voté pour l'ouverture d'un débat après l'interpellation du PLR. ARCHIVES DAVID MARCHON

l'exercice de l'état des lieux, dans un grand sourire et un enthousiasme non dissimulé: «Cela fait plusieurs mois que l'on en parle, oui, mais surtout que l'on travaille à valoriser La Chaux-de-Fonds dans

un projet d'envergure nationale, soutenu par le Canton!»

## «Davantage une idée qu'un projet»

Puis de préciser les chiffres et les actes. En ce 25 octobre

2022, on dénombrait deux états de faisabilité démontrant sa pertinence, l'engagement de l'anthropologue Olivier Schinz, l'édition de la brochure «Faire Chaux-de-Fonds» et la création d'une association dévouée au projet. Celle-ci devra notamment gérer le budget global, estimé à 15 millions de francs.

La Ville, le Canton et la Confédération en prendront la moitié à charge, à raison de 2,5 millions de francs chacun. Le reste sera divisé entre des soutiens privés et parapublics. Un rapport, détaillant coûts et activités, sera soumis au législatif au printemps prochain. Pour ou contre, le PLR, par la voix d'Alain Vaucher, ne s'est pas prononcé sur ce qu'il estime être «davantage une idée qu'un projet», tout en se réjouissant de pouvoir lire ce rapport. BLE